

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 073-217303064-20200305-20_03_017-DE



VALLAIRE
GALIBIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 2020**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 28 février 2020

L'an deux mil vingt, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Béatrice BAILLY - Pascal CLAPPIER - Eric GIRAUD - Maud GOBERT - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC - Corine FALCOZ

Étaient représentés : Dominique RETORNAZ (donne procuration à Jean-Claude ROUGET) - Odile MAGNIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Laurence CLEMENT-GUY (donne procuration à Patrick LE GUENNEC)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-03-017

Objet : Travaux en forêt communale pour l'année 2020 - Demande de subvention afférente au titre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Pour 2020, les services de l'ONF ont proposé à la Commune un avant-projet relatif à la création d'une piste forestière, desservant la parcelle forestière n°30 de la forêt communale de Valloire (entre Mougín et le Col du Télégraphe).

Cette piste d'une longueur de 850 mètres sur 3,5 m de large, serait destinée à l'usage des tracteurs de débusquage.

Cet équipement sera complété par la réalisation de 2 places de retournement.

Le projet a son emprise sur la parcelle cadastrée section A n°614 qui relève du régime forestier. La Commune sera donc le maître d'ouvrage du projet.

Le montant des travaux est estimé à 24 250.00 € HT.

Une subvention au titre du FEADER d'un montant de 14 550 € pourrait être obtenue dans le cadre de ces travaux.

Envoyé en préfecture le 12/03/2020

Reçu en préfecture le 12/03/2020

Affiché le 12/03/2020

ID : 073-217303064-20200305-20_03_017-DE



Il est précisé que ces travaux ne seront réalisés que si la subvention, si tel est le cas, ils pourraient débuter à l'automne 2020.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'avant-projet tel que proposé ci-dessus par l'ONF et de solliciter son concours technique,
- d'attester du caractère fonctionnel de l'opération envisagée,
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - Subvention FEADER (Etat + Europe) : la plus élevée possible (*attendue pour 14 550 €*)
 - Emprunt auprès d'une caisse prêteuse : OUI NON
 - Autofinancement : pour le complément
 - Autres : Conseil départemental de la Savoie, PSADER
- de s'engager à entretenir en bon état d'entretien les ouvrages qui seront subventionnés,
- de certifier que les travaux relatifs à l'opération subventionnable dont fait l'objet la présente délibération n'ont reçu aucun commencement d'exécution à ce jour,
- de s'engager à ne pas commencer l'exécution du projet en cause avant que le dossier de demande de subvention ne soit pas déclaré ou réputé complet par le Service Instructeur,
- de s'engager à fermer la piste à la circulation publique,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020

Valloire, le 12/03/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

